

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Toute la région du Bas Saint-Laurent étant en zone rouge depuis le 17 décembre 2020, la présente séance du conseil municipal de la Ville de La Pocatière est tenue sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le jeudi 17 décembre 2020, à 11 h, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Simon Fissette

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

318-2020 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

Adoption - Règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement

ATTENDU que le conseil municipal considère qu'il est opportun et dans l'intérêt public de légiférer en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU que, par le fait même, le conseil municipal désire rationaliser les règles déjà existantes et les rendre compatibles avec le Code de la sécurité routière, et désire compléter les règles établies audit Code;

ATTENDU le règlement numéro 05-2002 concernant la circulation et le stationnement actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète dudit règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 14 décembre 2020 et que le projet de règlement numéro 13-2020 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 13-2020 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 13-2020, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

319-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption - Règlement numéro 14-2020 établissant la tarification pour l'année 2021

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 14 décembre 2020 et que le projet de règlement numéro 14-2020 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 14-2020 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 14-2020 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

320-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 14-2020 établissant la tarification pour l'année 2021 soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption - Règlement numéro 15-2020 établissant les taux d'imposition pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, pour rencontrer les prévisions des dépenses figurant à l'intérieur du budget 2021, décréter l'imposition de certaines taxes et tarifications;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 décembre 2020 et que le projet de règlement numéro 15-2020 a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 15-2020 depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 15-2020 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

321-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 15-2020 établissant les taux d'imposition pour l'année 2021 soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Période de questions

La séance étant tenue sans la présence du public, aucune question n'est adressée au conseil. De plus, aucune question à l'intention du conseil n'est parvenue au greffe avant la tenue de la présente séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

322-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 12.